

Politique de remboursement hiver 2017-2018 :

La saison de soccer hiver de Lachute débute normalement en septembre et se termine en avril de l'année suivante. Les inscriptions ont généralement lieu en août.

Politique de remboursement des frais d'inscription du soccer hiver 2017

« Les frais d'inscription peuvent être remboursés aux conditions suivantes :

- *Ligue locale (U4 à U8) : Pour toute demande de remboursement, aucun remboursement ne sera accordé à partir de la 2^e pratique.*
- *Ligue compétitive (U9 et plus) : Pour toute demande de remboursement, aucun remboursement ne sera accordé à partir du 11 septembre 2017.*
- *Toute demande de remboursement doit être faite par écrit et acheminé par courriel ou par courrier postal selon les coordonnées suivantes:*
info@soccerlachute.com

Club de soccer Lynx de Lachute

C.P. 871

Lachute, Qc

J8H 4G5 »